

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°13-2022-063

PUBLIÉ LE 3 MARS 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2022-03-03-00003 - Arrêté de composition de la CAPR PACA des C (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-03-03-00003

Arrêté de composition de la CAPR PACA des C



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Secrétariat général commun Service des ressources humaines Bureau des personnels

Affaire suivie par : Mme Carine ARSAC

Tél.: 04 84 35 46 26

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION

DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL
AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE
COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat :

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

 ${f Vu}$ les résultats des élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral Région 502 du 30 septembre 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Yvan CORDIER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone: 04 84 35 40 00 - Télécopie: 04 84 35 46 00

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de la région PACA :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Catherine LAPARDULA, adjointe au chef du BPATS du SGAMI SUD

M. Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint du SGAMI SUD

Mme Marie-Annick AVARGUEZ, chef du bureau des personnels civils de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Amandine COMMEAU, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Alpes-Maritimes

Mme Françoise SIVY, directrice des Ressources Humaines du SGAMI SUD

Mme Camille SAVIGNY, cheffe du pôle ressources humaines du secrétariat général commun du Var

Mme Emeline GUILLIOT, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Stéphanie GUERLAIS, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Alpes-de-Haute-Provence

M. Florent RISACHER, chef du bureau des personnels du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

M. Christian SURPI, chef du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Hautes-Alpes

Mme Anne-Sophie RIVAL, adjointe au chef du bureau des personnels du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Sandrine TOMAS, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun de Vaucluse

Article 2: Sont nommés, en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de la région PACA :

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Mme Fabienne FERRERI Mme Alexandrine OGGERO Mme Martine GACHON Mme Valérie TAMARO

Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Mme Ramia ISSAAD Mme Patricia ROCCHICCIOLI Mme Karine APAVOU M. Pascal BARTHELEMY Mme Hassiba GATT Mme Ingrid BARATTOLO

Adjoint Administratif

Mme Céline GRANATA M. Guillaume LAROCHE Mme Evelyne NARDINI Mme Valérie KEPEKIAN

<u>Article 3</u> : M. le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 3 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

> **SIGNÉ** Yvan CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr